

(N<sup>o</sup> 57 .)

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1845.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi sur le bétail.**

*(Voir les N<sup>o</sup> 374, session 1843-1844, et N<sup>o</sup> 93 de la Chambre des Représentants.)*

---

**MESSIEURS,**

La Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de la loi sur l'entrée du bétail, après avoir examiné attentivement les renseignements fournis par M. le Ministre, n'a trouvé aucune objection à faire à la loi proposée, elle approuve l'application des droits uniformes sur toutes nos frontières, et me charge de vous en proposer l'adoption.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.  
CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT.  
Le Baron J. D'HOOGHVORST.  
Le Comte J. DE BAILLET.  
Le Baron COPPENS, Rapporteur.